



PROCES VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPT 2022

Le mardi 20 septembre 2022 à 14h30 s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'ordre du jour : Définir l'avenir du club suite à la démission de Christiane ROBIN de la présidence pour raisons de santé.

Bernard LECLERCQ, au nom du Conseil d'Administration, explique que nos statuts obligent la présence d'un(e) président(e).

Après plusieurs appels à candidature aucune personne ne souhaite prendre ce poste.

Bernard LECLERCQ rappelle les 3 possibilités :

- Dissolution de l'association.
- Arrêt temporaire des activités jusqu'à la reprise par un(e) président(e).
- Modification des articles 8 et 9 des statuts de l'association pour la création d'un Conseil d'Administration collégial (sans président(e)).

Bernard LECLERCQ invite les 37 personnes présentes à voter. 7 personnes sont représentées par des pouvoirs. Soit 44 votants, le quorum est atteint.

Résultats du vote :

- | | |
|------------------------------|----------------|
| ➤ Pour une dissolution | 5 voix |
| ➤ Pour un arrêt temporaire | 8 voix |
| ➤ Pour une collégiale | 28 voix |
| ➤ Autres à préciser | 1 voix |
| ➤ Bulletin nul | 2 voix |

Suite aux votes, notre club va pouvoir continuer ses activités avec un Conseil d'Administration collégial. La modification des articles 8, 9, 10 et 11 des statuts va être effectuée.

Les nouveaux statuts sont joints au procès-verbal et seront déposés en préfecture.

Fait à Château-Guibert, le 22 septembre 2022

Geneviève REGIS
La secrétaire de séance